

## Calendrier, inscription réunion, et infos utiles !!!!!

Lieu de la réunion Chambre d'Agriculture 19 Avenue de Grande Bretagne 66000 Perpignan

Horaires des réunions : de 14H00 à 17H00

Jeudi 28 <u>Avril</u>	Jeudi 12 <u>Mai</u>	Jeudi 09 <u>Juin</u>
Jeudi 07 <u>Juillet</u>	<u>PAS DE RÉUNION EN AOÛT</u>	Jeudi 08 <u>Septembre</u>
Jeudi 06 / Jeudi 20 <u>Octobre</u>	Jeudi 10 <u>Novembre</u>	Jeudi 08 <u>Décembre</u>

**Inscription réunion : date choisie :** .....

**Bulletin à renvoyer à** [infocreateur-installation66@orange.fr](mailto:infocreateur-installation66@orange.fr)

**NOM / PRENOM :** .....

Tél : .....mail : .....

Date de naissance : ..... Votre activité actuelle : .....

Vos principaux diplômes : .....

Si vous n'avez pas de diplômes agricoles, souhaitez-vous suivre une formation adulte pour l'acquérir oui  non

Votre projet agricole, productions ou activités prévues : .....

Lieu prévu : .....

Avez-vous les terres en propriété : oui  non  quelle surface : .....  
en cherchez-vous :

Ou location : oui  non

Avez-vous chiffré votre projet : oui  non

Si vous avez des terres et un projet réfléchi vous pouvez bénéficier d'un accompagnement : Emergence de projet, diagnostic de faisabilité (payant), business plan (payant). Si vous détenez un diplôme agricole ou si vous avez de l'expérience agricole vous pouvez demander une aide financière : dotation jeune agriculteur, pass installation. Dans ce cas vous pouvez demander l'autodiagnostic de projet par mail ou par téléphone.

**PAI : 04.68.51.90.80**

**Après la réunion créateurs vous pouvez contacter les personnes suivantes :**

**Pour vos questions sur le statut social**, les superficies minimales et les cotisations, contactez la MSA et demandez un RDV avec un Conseiller en Protection Sociale : 04.68.55.11.66

Ou en vous adressant à l'espace : <https://grandsud.msa.fr/lfy>

Pour vendre en direct en étant cotisant solidaire cela dépendra de votre SMA (Surface Minimum d'Assujettissement) ; ce sont les surfaces que vous exploiterez ou le temps consacré à l'activité ou le nombre d'animaux. Vous pouvez additionner plusieurs activités agricoles. Les conseillères peuvent calculer votre SMA.

### **Pour déclarer votre activité :**

**1/** Effectuer une demande d'autorisation d'exploiter auprès de la DDTM de Perpignan pour les parcelles que vous souhaitez exploiter

<http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Agriculture/Foncier/Controle-des-structures-agricoles2>

ou demande de dossier par mail : **Toutes les demandes d'envoi de dossiers vierges devront être adressées par mail à l'adresse [ddtm-cds@pyrenees-orientales.gouv.fr](mailto:ddtm-cds@pyrenees-orientales.gouv.fr)**

Tous les dossiers devront être envoyés par mail ou par voie postale uniquement.

**L'assistance téléphonique et l'accueil du public sont supprimés.**

Un accusé de réception de cette demande vous sera envoyé, il doit être conservé pour être joint au dossier de déclaration faite au CFE de la chambre d'agriculture.

**2/** Déclarer l'activité au CFE (**guichet unique**) de la Chambre d'Agriculture il faut déposer un document CERFA (P zéro) joindre les documents demandés (*indiqués sur la notice fournie avec le P zéro notamment actes de propriété ou de location, les terres doivent être en en cultures (imprimé **IL mairie si plantation**), animaux présents.*). Si vous êtes bénéficiaire de la DJA et/ou Viticulteurs (nécessaire pour les douanes), veuillez joindre l'accusé de réception de votre demande d'autorisation d'exploiter. Les renseignements vous seront donnés à l'accueil de la Chambre d'agriculture qui assure le secrétariat du CFE :

04.68.35.74.10 / 04.68.35.74.00 ou par mail : [cfe@pyrenees-orientales.chambagri.fr](mailto:cfe@pyrenees-orientales.chambagri.fr)

La déclaration auprès du CFE doit être faite un mois maximum après le début de la mise en culture

**Pour vos questions juridiques** (choix juridiques exploitation à titre individuel ou en société) Cabinets comptables :

Axiome : Renaud THIOLLIER 04.68.52.99.99 [renaud@palmade.fr](mailto:renaud@palmade.fr)

Centre d'Economie Rurale : Marie-France GARCIA 04.68.53.68.42

Stratégie conseils : Guilhem CASALS 06.11.88.89.53 [gu.casals@stratconseils.fr](mailto:gu.casals@stratconseils.fr)

Exco planchand : Claire VIDAL 04.68.54.46.55

**Pour vos questions sur les types de location :** fdsea Jean-Christophe GUINCHARD 04.68.51.39.11 [jcg.guinchard.fdsea@orange.fr](mailto:jcg.guinchard.fdsea@orange.fr)

### **Vos contacts à la Chambre d'Agriculture**

**Questions Urbanisme :** Manoelle CHAILLOU 04.68.35.74.00 [m.chaillo@pyrenees-orientales.chambagri.fr](mailto:m.chaillo@pyrenees-orientales.chambagri.fr)

**Questions techniques :** Elevage : <https://po.chambre-agriculture.fr/productions-techniques/elevage/>

Équins - agritourisme - porcins : Nathalie BAILLS 06.77.22.60.51

Ovins Anne ROUQUETTE 06.75.62.82.15 : [a.rouquette@pyrenees-orientales.chambagri.fr](mailto:a.rouquette@pyrenees-orientales.chambagri.fr)

Volailles Françoise LEPICIER 06.84.50.13.65 : [f.lepicier@pyrenees-orientales.chambagri.fr](mailto:f.lepicier@pyrenees-orientales.chambagri.fr)

Fruits et légumes : <https://po.chambre-agriculture.fr/productions-techniques/fruits-et-legumes/>

Plantes aromatiques : Nicolas MANSOURI 06.08.40.55.76

Viticulture : <https://po.chambre-agriculture.fr/productions-techniques/viticulture/>

**Questions sur la réglementation eau** Jean BERTRAND 04.68.35.74.00

**Si vous souhaitez vous engager dans une formation qualifiante :** Cfppa 04.68.64.01.48

**Si vous êtes salarié : conseiller en évolution professionnelle :** Alenka MITRENKO 06.70.76.60.50